

BTS Assurance

Les garanties, le conseil et les sinistres expliqués.

Fiches de révision et exercices corrigés
Contrats · Conseil · Sinistres · Indemnisation

60 fiches avec application corrigée

20 ateliers avec corrigés détaillés

04 cas transversaux pour relier les notions

120 pages · Sommaire cliquable · Méthodes et exercices originaux

Culture professionnelle · Entretiens · Gestion · Numérique

Synthèses indépendantes : à compléter par les cours et les consignes officielles.

MODE D'EMPLOI

Travailler les notions et les décisions

Lis une fiche, traite son application puis compare ton raisonnement au corrigé. Les ateliers séparent l'énoncé de la solution : garde une feuille pour tes calculs et explique à voix haute la décision proposée. Les cas relient contrats, calculs d'indemnisation, relation client et contrôles. Note les erreurs à reprendre avant de passer au chapitre suivant.

Besoin	Pages
Revoir une notion	60 fiches avec application : 7-66
Relier plusieurs domaines	4 cas transversaux corrigés : 67-74
Retrouver une formule et s'organiser	Formules 75 ; planning 76
S'entraîner plus longtemps	Index 77 ; 20 ateliers corrigés 78-117
Vérifier le vocabulaire et les sources	Lexique 118 ; références 119-120

Ce que couvre le pack

Culture professionnelle et suivi du client E31, développement commercial E32, gestion des sinistres E41, accueil sinistre E42, communication digitale E5, CGE et anglais. Les synthèses complètent les cours. Les autres langues, les audios et les épreuves facultatives ne font pas l'objet d'un entraînement dédié.

Programme et hypothèses

Préparation de la session 2027 selon le référentiel 2017 et les modifications applicables. La réforme publiée en juillet 2026 conduit à une première session en 2029. Les contrats, montants et clauses des exercices sont fictifs ou explicitement fournis. Leur ordre de calcul ne constitue pas une règle universelle.

Tes dossiers professionnels et ton portfolio restent personnels. Déclare honnêtement les activités et utilise les modèles, signatures, pièces et échéances de ta session. Les exemples du pack ne prouvent pas une expérience vécue.

Sommaire, signets et index cliquables. Le pied de page ramène au sommaire. Impression A4. Les durées et barèmes sont pédagogiques, sans valeur de grille officielle.

EXAMEN

Les épreuves pour la session 2027

Référentiel du 13 février 2017, avec les modifications générales applicables. La nouvelle version de juillet 2026 commence aux examens en 2029. Les formes ci-dessous sont ponctuelles ; le CCF dépend du statut et de l'habilitation du centre.

Épreuve	Coef.	Forme ponctuelle
E1 · Culture générale et expression	3	Écrit 3 h
E2 · Langue vivante étrangère	2	Écrit 2 h ; oral 20 min + préparation 20 min
E31 · Culture professionnelle et suivi du client	4	Écrit 4 h
E32 · Développement commercial et conduite d'entretien	4	Oral 40 min + préparation 15 min
E41 · Gestion des sinistres	4	Écrit 4 h
E42 · Accueil en situation de sinistre	3	Oral 20 min
E5 · Communication digitale, SI et outils numériques	2	Écrit 2 h

Dossier professionnel

E32 : cinq fiches, au moins trois produits ; inclure biens/RC, personnes, professionnel et épargne. E42 : quatre fiches de gestion de sinistres, au moins trois produits, dont biens/RC et personnes. Prévoir les conditions générales et les documents requis.

CCF et outils numériques

Dans les parcours habilités, E32 comporte deux situations et E5 s'appuie sur un portfolio de compétences numériques. Certaines modalités générales varient selon le statut. Vérifie le règlement applicable avec ton centre ; E41 demeure un écrit de 4 h.

Repères de session

CGE 2027 : « Le vrai du faux ». Anglais travaillé ici. La circulaire Assurance 2027 n'a pas été retrouvée au contrôle du 21 octobre 2026 : confirmer modèles, pièces, dates et modalités auprès de l'établissement.

SOMMAIRE 1/3

Tes fiches de révision

Clique sur un titre pour rejoindre la fiche.

Culture professionnelle · E31

- 01. Mutualisation, aléa et assurabilité · p. 7
- 02. Assureurs et intermédiaires · p. 8
- 03. Veille et environnement de l'assurance · p. 9
- 04. Les personnes du contrat · p. 10
- 05. Lire garanties, limites et exclusions · p. 11
- 06. Déclarer le risque avec précision · p. 12
- 07. Prime, cotisation et échéancier · p. 13
- 08. Conseiller et justifier la proposition · p. 14
- 09. Assurance habitation · p. 15
- 10. Assurance automobile : les garanties · p. 16
- 11. Calculer un bonus-malus · p. 17
- 12. Responsabilité civile · p. 18
- 13. Multirisque professionnelle · p. 19
- 14. Pertes d'exploitation · p. 20
- 15. Complémentaire santé et base de remboursement · p. 21
- 16. Prévoyance : arrêt, invalidité, décès · p. 22
- 17. Assurance emprunteur et quotités · p. 23
- 18. Assurance-vie : supports et disponibilité · p. 24
- 19. La clause bénéficiaire · p. 25
- 20. Rendement, frais et valeur d'un contrat · p. 26

FICHE 15 · CULTURE PROFESSIONNELLE · E31

Complémentaire santé et base de remboursement

Lire un pourcentage de BR sans le confondre avec les frais réels.

Comprendre

La base de remboursement (BR) sert de référence à l'Assurance maladie. Un niveau de garantie exprimé en pourcentage de BR ne signifie pas le même pourcentage des honoraires facturés. Lire si le niveau annoncé inclut le remboursement du régime obligatoire. Les contrats peuvent prévoir plafonds, réseaux, forfaits et exclusions.

Dans un contrat responsable, la participation forfaitaire de 2 € reste à la charge de l'assuré lorsqu'elle s'applique. Pour un exercice, préciser le parcours, la BR, le taux du régime obligatoire, les exemptions éventuelles et le mode de calcul de la complémentaire. Ne jamais déduire une prestation d'un pourcentage isolé.

Exemple expliqué

BR 30 €, taux 70 %, participation de 2 € applicable : remboursement effectif du régime obligatoire = $21 - 2 = 19$ €.

À toi de jouer

Honoraires 50 €, garantie 150 % BR régime obligatoire inclus, BR 30 €, taux 70 %, participation 2 € non couverte. Sans autre limite, calculer.

Corrigé et raisonnement

Plafond combiné théorique : $30 \times 150 \% = 45$ €. Complémentaire : $45 - 21 = 24$ €. Régime obligatoire effectif : 19 €. Total reçu : 43 €. Reste : $50 - 43 = 7$ €, dont 2 € de participation.

Piège à éviter : Soustraire 19 € au plafond de 45 € et rembourser indirectement la participation.

FICHE 38 · GESTION DES SINISTRES · E41

Franchises absolue, relative et proportionnelle

Appliquer la bonne fonction au dommage garanti.

Comprendre

La franchise absolue est retranchée de la base prévue, sans rendre l'indemnité négative. La franchise relative fixe un seuil : en dessous, rien n'est dû ; au-delà, le dommage peut être payé intégralement selon la clause. Le traitement de l'égalité au seuil doit être lu dans le contrat.

Une franchise proportionnelle correspond à un pourcentage du dommage retenu, parfois encadré par un minimum et un maximum. Calculer d'abord le pourcentage, puis appliquer les bornes. L'ordre avec plafond, vétusté ou règle proportionnelle doit être donné ou recherché dans le contrat. Écrire chaque étape pour éviter les doubles déductions.

Exemple expliqué

Dommage retenu 2 000 €, franchise 10 %, minimum 150 €, maximum 400 € : franchise 200 €, indemnité 1 800 €.

À toi de jouer

Dommage 8 000 €, même clause, sans autre limite. Quelle indemnité ?

Corrigé et raisonnement

10 % de 8 000 = 800 €. Le plafond de franchise ramène la retenue à 400 €. Indemnité : 8 000 - 400 = 7 600 €. Le maximum porte ici sur la franchise, pas sur le dommage.

Piège à éviter : Appliquer le pourcentage sans vérifier les bornes ni l'ordre contractuel.

FICHE 40 · GESTION DES SINISTRES · E41

Sous-assurance : règle proportionnelle de capitaux

Mesurer la réduction liée à un capital insuffisant.

Comprendre

L'article L121-5 prévoit, sauf convention contraire, une réduction proportionnelle lorsque la valeur de la chose assurée excède la somme garantie au jour du sinistre. Le rapport capital assuré/valeur à assurer s'applique au dommage dans le cadre concerné. Il faut vérifier si le contrat écarte ou aménage cette règle.

Cette règle ne se confond pas avec un simple plafond ni avec la règle proportionnelle de prime. Vérifier la cohérence des valeurs et leur date. Dans un exercice, préciser l'ordre avec la franchise et les autres limites. Une différence entre inventaire et capital ne suffit pas sans examen des conditions contractuelles.

Exemple expliqué

Capital 60 000 €, valeur 80 000 €, dommage 20 000 €. Rapport : 0,75. Indemnité avant franchise : 15 000 €, si la règle s'applique.

À toi de jouer

Capital 90 000 €, valeur 120 000 €, dommage 40 000 €, franchise 500 € après réduction. Calculer.

Corrigé et raisonnement

$90\,000 / 120\,000 = 75\%$. Dommage réduit : $40\,000 \times 75\% = 30\,000$ €. Puis franchise : $30\,000 - 500 = 29\,500$ €. Reste sur le dommage : 10 500 €.

Piège à éviter : Limiter seulement l'indemnité au capital assuré alors que la règle proportionnelle s'applique.

FICHE 52 · NUMÉRIQUE · E5

Tableur : calculer une indemnité

Construire une formule lisible et tester ses bornes.

Comprendre

Un tableur doit reproduire la clause et son ordre de calcul. Identifier les cellules de données, protéger les formules utiles et afficher les unités. Pour une franchise absolue simple : indemnité = maximum de zéro et de la base moins la franchise. Pour une franchise proportionnelle bornée, calculer le pourcentage puis appliquer minimum et maximum. Tester un dommage inférieur à la franchise, un cas courant et un cas atteignant le plafond. Utiliser des références absolues pour un taux commun copié sur plusieurs lignes. Les séparateurs et noms de fonctions peuvent varier selon le logiciel et sa langue. Le résultat doit rester explicable à la main.

Exemple expliqué

Avec dommage en B2 et franchise absolue en C2, une formule française est =MAX(0;B2-C2). Pour 120 € et 200 €, elle renvoie 0 €.

À toi de jouer

Écrire la franchise de 10 % avec minimum 150 € et maximum 400 €, dommage en B2.

Corrigé et raisonnement

=MIN(400;MAX(150;B2*10%)). Puis indemnité =MAX(0;B2-MIN(400;MAX(150;B2*10%))). La seconde borne à zéro évite un montant négatif si le dommage est inférieur au minimum de franchise.

Piège à éviter : Copier une formule sans tester les valeurs proches des seuils.

FICHE 59 · ANGLAIS · E2

Anglais : expliquer une garantie

Employer un vocabulaire précis sans promettre la couverture.

Comprendre

Le vocabulaire professionnel doit distinguer policy (contrat), policyholder (souscripteur), premium (cotisation), claim (demande liée à un sinistre) et excess ou deductible (franchise). Coverage désigne la couverture ; exclusion et limit précisent ses bornes. Le sens dépend du document et du contexte.

Pour expliquer, employer des phrases courtes : situation, condition, étape suivante. La formulation « subject to the policy terms » rappelle que les clauses doivent être vérifiées. Une réponse professionnelle ne doit pas annoncer un règlement tant que la garantie et le montant restent en cours d'examen. Travailler aussi la prononciation avec un support audio extérieur au pack.

Exemple expliqué

« Your policy includes a €200 excess for this type of claim. We will confirm the amount after reviewing the documents. »

À toi de jouer

Traduire en anglais : « Merci de transmettre les photos et le devis. Nous vous confirmerons les prochaines étapes. »

Corrigé et raisonnement

« Please send the photographs and the repair estimate. We will confirm the next steps. »
Estimate signifie ici devis ou estimation ; receipt désigne un reçu. On peut préciser le canal sécurisé dans un échange réel.

Piège à éviter : Traduire systématiquement sinistre par disaster, même pour un petit dommage.

CAS TRANSVERSAL 01 · ÉNONCÉ

Une fuite dans le premier logement de Léa

E31 · E41 · E42 · 50 min · Situation fictive

Situation et données

Léa loue son logement. Après une fuite, elle déclare un dommage au mobilier et demande si son propriétaire sera aussi indemnisé. Pour cet exercice, la garantie mobilier est acquise. Le dommage au bâtiment sera instruit séparément. La clause prévoit une valeur à neuf avec vétusté récupérable sur remplacement conforme, une franchise unique au premier paiement et aucun autre plafond.

Élément	Donnée
Valeur à neuf admise du mobilier	6 000 €
Vétusté retenue	20 %
Franchise absolue	200 €
Premier contact	Fuite arrêtée, photos disponibles
Remplacement	Facture conforme de 6 000 €, délai respecté
Bâtiment	Dommage signalé, montant et responsabilités à vérifier

Travail demandé

1. Rédiger l'ouverture de l'appel et les premières questions.
2. Calculer le premier versement et le complément mobilier.
3. Expliquer pourquoi le bâtiment doit être traité distinctement.
4. Proposer un suivi et une adaptation future du contrat sans effet rétroactif.

Méthode de travail

Commencer par l'accueil et la sécurité, puis séparer les biens et les personnes.
Présenter deux versements et les conditions du complément.

Prépare sur une feuille : données → calculs ou raisonnement → décision → contrôles. Recherche avant de lire la page suivante.

CAS TRANSVERSAL 01 · CORRIGÉ

Une fuite dans le premier logement de Léa

Une solution expliquée. Des variantes argumentées peuvent convenir.

Accueil et qualification

Vérifier sécurité, identité, contrat et date de découverte. Recueillir circonstances, pièces touchées, mesures prises, tiers éventuels et photos. La fuite arrêtée ne prouve pas sa cause ni les responsabilités. Expliquer à Léa la prochaine étape et le canal de transmission.

Calcul mobilier

Étape	Calcul	Résultat
Vétusté	$6\,000 \times 20\%$	1 200 €
Premier paiement	$6\,000 - 1\,200 - 200$	4 600 €
Complément sur facture	Vétusté récupérable	1 200 €
Total	$4\,600 + 1\,200$	5 800 €

Bâtiment et suivi

Le propriétaire, le bâtiment et les responsabilités ne se confondent pas avec le mobilier de Léa. Transmettre les informations au gestionnaire selon le circuit applicable, sans promettre un montant au propriétaire. Après instruction, revoir l'inventaire et les capitaux si nécessaire ; une modification future ne change pas la garantie du sinistre passé.

Interpréter et décider

Expliquer que les 1 200 € complémentaires dépendaient du remplacement prévu au contrat. Sur les données finales du cas, le reste mobilier est limité à 200 € ; les autres postes restent distincts.

Contrôle : $5\,800 + 200 = 6\,000$; la franchise n'est déduite qu'une fois.

Autoévaluation sur 20 : accueil 5 ; calculs 7 ; séparation des postes 4 ; suivi 4.

ATELIER 03 · ÉNONCÉ

Appliquer la règle proportionnelle de capitaux

E41 · Sous-assurance · 35 min · Situation fictive

Situation et données

Une entreprise assure son matériel pour un capital inférieur à sa valeur au jour du sinistre. Le contrat du cas applique la règle proportionnelle de capitaux, sans renonciation, puis une franchise absolue. Le dommage admis est déjà évalué selon les bases contractuelles : aucune vétusté supplémentaire ne doit être ajoutée.

Élément	Montant
Capital assuré	90 000 €
Valeur à assurer au sinistre	120 000 €
Dommage admis	40 000 €
Franchise après réduction	500 €
Variante	Capital correctement porté à 120 000 € avant le sinistre

Travail demandé

1. Calculer le rapport de couverture et l'indemnité.
2. Décomposer le reste à charge.
3. Calculer le scénario sans sous-assurance.
4. Proposer une mesure de suivi du contrat pour l'avenir.

Méthode de travail

Appliquer le rapport des capitaux au dommage, puis la franchise, dans l'ordre fourni. La variante n'a pas d'effet rétroactif sur le sinistre réel.

Prépare sur une feuille : données → calculs ou raisonnement → décision → contrôles. Cherche avant de lire la page suivante.

ATELIER 03 · CORRIGÉ

Appliquer la règle proportionnelle de capitaux

Une solution expliquée. Des variantes argumentées peuvent convenir.

Calcul principal

Rapport = $90\,000 / 120\,000 = 0,75$. Dommage après réduction = $40\,000 \times 0,75 = 30\,000$ €.

Indemnité = $30\,000 - 500 = 29\,500$ €.

Reste à charge et variante

Poste	Montant
Réduction pour sous-assurance	10 000 €
Franchise	500 €
Total restant sur le dommage	10 500 €
Indemnité avec capital adapté	39 500 €

Prévention de l'écart

Mettre à jour l'inventaire et les valeurs selon les règles contractuelles, examiner les acquisitions et variations de stock, puis faire valider l'adaptation du capital. Une augmentation après le sinistre ne corrige pas rétroactivement la situation. La règle peut être aménagée par d'autres contrats : vérifier la clause avant de généraliser.

Interpréter et décider

Le dommage reste inférieur au capital de 90 000 €, mais la règle réduit tout de même le règlement. C'est précisément ce qui la distingue d'un simple plafond.

Contrôle : $29\,500 + 10\,500 = 40\,000$; le rapport employé porte sur les capitaux, pas les primes.

Autoévaluation sur 20 : rapport 4 ; indemnité 6 ; reste et variante 6 ; suivi 4.

RÉFÉRENCES 1/2

Sources et repères d'édition

Sources consultées le 21 octobre 2026. Liens cliquables. Synthèse pédagogique indépendante.

01. Référentiel BTS Assurance 2017

Arrêté du 13 février 2017 et annexes : compétences, unités, dossiers et modalités. Texte officiel hébergé par le CRCF.
Consulter la source officielle

02. Éduscol : textes du BTS

Repérage des référentiels ; Assurance 2017 jusqu'à 2028, nouvelle version à partir de 2029.
Consulter la source officielle

03. Réforme du BTS Assurance 2026

Arrêté du 6 juillet 2026 : première session du nouveau dispositif en 2029. Le présent pack prépare 2027.
Consulter la source officielle

04. Culture générale et expression

Arrêté du 13 juillet 2023 : épreuve écrite de trois heures, questions sur corpus et essai.
Consulter la source officielle

05. CGE : thème de la session 2027

Bulletin officiel : « Le vrai du faux ».
Consulter la source officielle

06. Langue vivante : modifications de 2021

Arrêté du 3 novembre 2021 modifiant les définitions d'épreuves écrites de langue vivante de plusieurs BTS.
Consulter la source officielle

07. Code des assurances : L121-1

Principe indemnitaire en assurance de dommages ; base de l'analyse de la perte et de sa réparation.
Consulter la source officielle

08. Code des assurances : L121-5

Sous-assurance et réduction proportionnelle de capitaux, sauf convention contraire.
Consulter la source officielle

09. Code des assurances : L113-9

Déclaration inexacte non intentionnelle ; réduction proportionnelle après sinistre.
Consulter la source officielle

10. Code des assurances : L113-2

Déclaration du risque et des sinistres, délais et conditions de la déchéance pour retard.
Consulter la source officielle

11. Service Public : franchises

Franchise absolue, relative et proportionnelle ; lire la clause et ses limites.
Consulter la source officielle

Les textes réglementaires et consignes de session priment. Exemples, situations et corrigés originaux ; aucun sujet officiel reproduit. Les taux, tarifs et règles évoluent : vérifier la date et les paramètres du dossier.
Aucune affiliation au ministère ni garantie de réussite.